

	Conseil du 16 juin 2017	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT	N° 2017-363

Année 2017 - Association Digital Aquitaine - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de Digital Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine ambitionne de se positionner comme un fleuron de l'économie numérique au niveau européen. A cette fin, le pôle Digital Aquitaine, association, a été créé le 3 novembre 2014 à l'échelle territoriale de l'ex Région Aquitaine et dont les membres fondateurs sont :

- ADEISO (Association pour le développement de l'électronique et de l'informatique dans le Sud-Ouest)
- TIC-Santé (Technologies de l'information et de la communication en santé)
- TOPOS ou cluster (réseau d'entreprises) aquitain des applications satellitaires
- le groupe La Poste
- CDiscount
- le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
- Bordeaux Métropole
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux

Digital Aquitaine rassemble 223 adhérents (entreprises, écoles, laboratoires, collectivités...) et agit comme un pôle de compétitivité, en œuvrant pour le développement des entreprises du territoire et de leur filière. Ses principales missions s'axent autour de :

- l'émergence de projets collaboratifs d'envergure dans un objectif de visibilité, d'animation et de promotion des acteurs du numérique aquitain au niveau régional, national et international,
- la création de richesses et d'emplois sur le territoire.

Missions de Digital Aquitaine

L'association Digital Aquitaine est aujourd'hui structurée en communautés thématiques ou « DomEx » (Domaines d'excellences). Dès son lancement Digital Aquitaine a identifié trois domaines d'excellence :

- e-santé (animée par le cluster TIC-Santé),
- commerce connecté (animé par le Club commerce connecté)
- mobilité, la géolocalisation et les données satellitaires (animés par le cluster TOPOS).

Un quatrième domaine d'excellence, nommé Smart4D, est en cours de constitution, réunissant les acteurs de la simulation, de la réalité virtuelle et augmentée.

Offres de services de Digital Aquitaine

Digital Aquitaine propose plusieurs offres de services :

- la prospective et l'animation : ateliers, veille collaborative, expertise thématique...
- accompagnement de projets et labellisation Digital Aquitaine : aide au montage de projets, liens avec CATIE (Centre aquitain des technologies de l'information et électroniques), etc.
- accompagnement des entreprises dans la recherche de financement, promotion des filières au-delà du territoire et développement à l'international.

Soutien 2016 de Bordeaux Métropole à l'association Digital Aquitaine

En 2016, Bordeaux Métropole a accordé son soutien à Digital Aquitaine pour son programme d'action 2016 sous forme d'une subvention de 45 000 €. Cette subvention se basait sur un budget prévisionnel de 670 000 € comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Budget prévisionnel 2016 de Digital Aquitaine :

CHARGES (en euros)		PRODUITS (en euros)	
60 - Achats	111 341	70 – Ventes produits	20 000
61 – Services extérieurs	77 009		
		74 - Subventions	485 000
62 – Autres services	93 160	Région	380 000
		Bordeaux Métropole	100 000
64 – Charges de personnel	384 200	Département	0
		Autres EPCI	5 000
65 – Autres charges	4 290		
		75 – Autres produits	165 000
TOTAL DES CHARGES	670 000	TOTAL DES PRODUITS	670 000

Or, le budget réalisé 2016 d'un montant de 426 061 € par l'association Digital Aquitaine fait état d'une baisse significative par rapport à ce budget prévisionnel de 670 000 €, soit une diminution de 36,4%. Plusieurs raisons expliquent cet écart important entre le budget prévisionnel et le budget réalisé :

- vacance du poste de Directeur de Digital Aquitaine durant toute l'année 2016 : le recrutement a pris beaucoup de temps et a finalement été réalisé début 2017. Les dépenses en masse salariale s'en trouvent donc fortement réduites sur l'année 2016,
- l'association Digital Aquitaine a fait état, dans son budget prévisionnel, d'une subvention régionale 2016 de 380 000 €, le réalisé 2016 étant au final de 278 221.40€,
- l'association Digital Aquitaine a par ailleurs fait état, toujours dans son budget prévisionnel, d'une subvention 2016 de 100 000 € de Bordeaux Métropole alors que la Métropole a octroyé à l'association une subvention 2015 de 50 000 €, et qu'il n'y avait pas de nouveautés spécifiques dans le programme d'actions 2016 propre à motiver le doublement de la subvention accordée en 2015. Bordeaux Métropole a dès lors délibéré en 2016 en faveur d'un montant de subvention de 45 000 €.

Les modalités de versement de la subvention de Bordeaux Métropole étaient définies comme suit:

- 80 % soit 36 000 € payables à la signature de la convention,
- 20 % soit 9 000 € payables sur justificatifs.

En outre, la convention 2016 régit le montant de la subvention par la formule suivante en cas de baisse du budget réalisé par rapport au budget prévisionnel :

Subvention définitive = (dépenses réelles x subventions attribuées) / dépenses éligibles

Ce qui revient à : $426\,061 / 670\,000 * 45\,000 = 28\,616\text{€}$

L'association Digital Aquitaine devrait donc percevoir 28 616 € par proratisation du premier versement de 36 000 €, et non versement du second montant de 9000 €.

Il est proposé, à titre exceptionnel, de ne pas revenir sur le premier montant alloué de 36 000 € et donc de ne pas le proratiser. Les comptes 2016 de l'association en intègrent 28 616 €, le solde de 7 384 € passant en produit constaté d'avance sur le budget 2017.

En revanche, au regard de la convention qui lie l'association Digital Aquitaine et Bordeaux Métropole pour 2016, le solde de 9000 € ne pourra pas être versé à l'association.

Soutien 2017 de Bordeaux Métropole à l'association Digital Aquitaine

La demande de subvention pour 2017 auprès de Bordeaux Métropole est de 50 000 €. Au regard du contexte de contraintes budgétaires, il vous est proposé d'ajuster la subvention de Bordeaux Métropole pour Digital Aquitaine à 25 000 €.

Cette subvention de 25 000 € de Bordeaux Métropole à l'association Digital Aquitaine représente 4,7% du budget prévisionnel de 534 000 €. La part de financement de l'ensemble des acteurs publics (Région, Métropole et Département...) représente 69,3% du budget prévisionnel de 534 000 € définit comme suit :

CHARGES (en euros)		PRODUITS (en euros)	
60 – Achats	6000	70 - Ventes de produits, prestations	0
Achats d'études et de prestations de service		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement	3000		
Fournitures administratives	3000	74 - Subventions d'exploitation	395000
Autres fournitures		État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs	111300	Région	340000
Sous traitance générale	92000	Département	0
Locations mobilières et immobilières	7000	Bordeaux Métropole	25 000
Entretien et réparation		Autres EPCI	5000
Assurances	300	Commune(s)	
Documentation	12000	Organismes sociaux	
Divers		Fonds européens	
62 - Autres services extérieurs	84700	Emplois aidés	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	15000	Autres (précisez) :	
Publicité, publications	22000		
Déplacements, missions et réceptions	35000	75 - Autres produits de gestion courante	139000
Frais postaux et de télécommunication	8600	Cotisations	139000
Services bancaires	600	Autres	
Divers	3500		
63 - Impôts et taxes	0	76 - Produits financiers	
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes		77 - Produits exceptionnels	
64 - Charges de personnel	332000		
Rémunérations du personnel	230474	78 - Reprises sur amortissements	
Charges sociales	101526		
Autres charges de personnel		79 – Transfert de charges	
65 - Autres charges de gestion courante	0		
66 – Charges Financières	0	Reste à financer	25 000
67 - Charges exceptionnelles	0		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	0		
TOTAL DES CHARGES	534 000	TOTAL DES PRODUITS	534 000

Il appartiendra à l'association soit de recalculer son budget sur ces bases, soit de rechercher de nouvelles recettes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2016/754 du 16 décembre 2016 relative à la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 25 avril 2017,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le programme d'action de l'association Digital Aquitaine contribue au développement économique de notre territoire et à la promotion de l'entrepreneuriat,

DECIDE

Article 1 : de ne pas proratiser le premier versement de la subvention 2016 de 36 000 € à l'association Digital Aquitaine, et de ne pas procéder au versement du solde de la subvention 2016 d'un montant de 9 000€.

Article 2 : d'attribuer une subvention de 25 000 € en faveur de l'association Digital Aquitaine pour la réalisation de son programme d'actions 2017.

Article 3 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Madame MELLIER, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 juin 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 JUILLET 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 4 JUILLET 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-présidente,</p> <p>Madame Virginie CALMELS</p>
---	---